

DÉCLARATION LIMINAIRE

CSAL

DU 09/02/2024 :

Melun, le 9 février 2024

Madame La Présidente,

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour la 2^e convocation du CSAL dont l'ordre du jour porte sur l'adoption du règlement intérieur du CSAL.

Avant d'aborder ce point, les élu·es de Solidaires Finances Publiques 77 souhaitent revenir sur un fait marquant dans la vie de la DDFiP 77 à savoir l'intervention d'une quarantaine d'agentes et agents lors de la 1^{re} convocation venus vous rencontrer pour vous signifier leurs inquiétudes, leurs préoccupations, vous demander des moyens humains pour exercer dans de meilleures conditions leurs missions mais aussi une amélioration significative de leur indemnitaire.

Si nous vous remercions d'avoir accordé ce moment d'échanges, nous ne pouvons malheureusement pas nous satisfaire du contenu de vos réponses.

Comment pouvez-vous maintenir qu'il n'y a aucune suppression d'emplois à la DDFiP 77 en 2024 alors qu'au 1^{er} septembre, la DDFiP 77 comptera 18 emplois en moins ? Comment les agents peuvent-ils entendre de tels propos alors que l'information portée par les RH aux agents dont l'emploi est supprimé indique bien : Agent concerné par la suppression de leur poste au 01/01/2024.

Ces propos ne sont pas audibles. Ces suppressions d'emplois que vous appelez transfert ne demeurent pas sans conséquences pour la vie privée et professionnelle de l'agent mais aussi celle du service concerné. Ces suppressions ne sont pas indolores pour chacune des parties concernées.

Aussi nous ne pouvons accepter que vous voyez la vie de la DDFiP 77 sous le seul prisme des statistiques et autres indicateurs : puisque vous les jugez bons alors tout irait bien.

Si les statistiques sont bonnes, c'est le fruit de l'engagement et de la conscience professionnelle des agents qui tiennent le service public à bout de bras. Et ce mardi 30 janvier 2024, c'était aussi ce qu'ils étaient venus vous exprimer : leur épuisement devant le manque d'effectifs, la surcharge de travail, en bref des conditions de travail difficiles et dégradées.

Nous retenons aussi de cet échange que vous vous dites ouverte au dialogue que ce soit avec les agents ou les organisations syndicales. Nous avons à de multiples reprises eu l'occasion d'échanger. S'il est vrai que pour des situations individuelles ou certaines problématiques de service, nous avons été entendus, il n'en est malheureusement pas le cas lors d'échanges que nous pouvons avoir lors des instances. Vous déroulez votre feuille de route sans prendre en considération la parole des représentants du personnel.

Nous avons compris que pour les sujets des suppressions d'emplois ou d'indemnitaire, vous vous retranchiez derrière Bercy. Solidaires Finances Publiques 77 vous demande d'user au maximum de vos marges de manœuvre en local pour le bien-être des agents de la DDFiP 77 et de prendre en compte les différentes observations que nos élus peuvent formuler dans les instances.

Nous sommes aujourd'hui convoqués pour adopter le règlement intérieur du CSAL avec de nombreux amendements à y apporter, vous avez ici l'occasion de joindre votre parole aux actes.

Le règlement intérieur, tel qu'il a été présenté en formation spécialisée, et tel qu'il est soumis en CSAL, ne répond pas aux besoins des représentants du personnel des CSAL et des Formations Spécialisées Locales.

Or, ce règlement intérieur sert de cadre pour toutes les instances locales, et doit favoriser un dialogue serein et constructif.

Nous contestons la réduction des droits des représentants du personnel dans le nouveau règlement intérieur. Les facilités supplémentaires accordées aux représentants du CHSCT ont été supprimées. Cette décision est d'autant plus inacceptable que la gestion de la sécurité et la prévention des risques professionnels nécessite une présence significative sur le terrain. Il est impératif que le règlement intérieur reflète une véritable volonté de dialogue et de concertation, en garantissant des conditions de travail et de représentation équitables pour tous.

Eu égard à la spécificité géographique de la DDFiP 77, nous demandons l'attribution de droits supplémentaires aux représentants (titulaires et suppléants) de la formation spécialisée, ainsi qu'au secrétaire de la formation spécialisée (article 95 du décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020).

Nous insistons sur les délais de transmission des convocations et des documents 15 jours minimum avant la date de réunion.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les pratiques d'entrave à un dialogue social de qualité, notamment en ce qui concerne la durée prévisionnelle des instances.

Nous demandons que cette durée soit fixée à une journée minimum pour les instances (CSAL/FSL). Si l'ordre du jour s'avère trop dense, cette durée doit être étendue et adaptée pour un traitement exhaustif de qualité, et a minima portée à deux jours. Un dialogue social de qualité ne peut se concevoir que dans une durée permettant une discussion approfondie et constructive sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Le manque de transmission en temps réel aux élus locaux des formations spécialisées de toutes les fiches de signalement (individuelles et collectives) est un point de discorde majeur dont on espère qu'il sera résolu par le nouvel outil de remontées. Ces fiches sont cruciales pour l'exercice de nos fonctions, notamment en matière de sécurité et de santé au travail. Leur non transmission traduit un manque de transparence et une méfiance envers les représentants du personnel, ce qui est inacceptable.

Nous demandons que le règlement intérieur stipule clairement l'obligation de transmettre ces fiches aux représentants du personnel.

Tout particulièrement, nous demandons que le RI stipule un délai maximal impératif de 48 h heures pour la convocation d'une formation spécialisée en cas d'évènement grave : les risques professionnels et les incidents exigent une réaction rapide et coordonnée de toutes les parties. Le respect de ce délai est une condition sine qua non pour garantir la réactivité et donc l'efficacité des instances de dialogue social.

Nous demandons que le RI précise que si une délibération est adoptée à la majorité des membres de la FS, le président ne puisse pas s'opposer à la réalisation d'une enquête ou d'une visite. De même, si la majorité des représentants du personnel souhaite qu'un point soit retiré de l'ordre du jour, cela doit être respecté. Cette demande vise à souligner que ces instances nous appartiennent également et ne sont pas uniquement sous le contrôle de l'administration.

Le règlement intérieur doit être un outil facilitant, non une entrave au dialogue social.

Nous insistons sur l'importance de ces mesures indispensables au bon fonctionnement des instances de dialogue social, sans parler de cogestion. Le respect de ces principes est une condition essentielle pour des échanges constructifs entre l'administration et les représentants du personnel.

Madame La Présidente, ces propos ne doivent pas vous sembler inconnus. En effet, ce sont ceux que nous avons tenu lors de la formation spécialisée du 14 décembre 2023.

Nous les reprenons à l'identique, puisque les documents de travail présentés pour la séance de ce jour sont à l'identique de ceux fournis lors de la FS du 14 décembre.

Quel triste constat pour cette séance du 14 décembre ! Quel signe pour le dialogue social ?

Nous avons tenu une instance pour laquelle nous avons fourni un travail en amont, nous avons débattu des différents amendements à apporter au règlement intérieur. Ces amendements ont été soumis aux votes des représentants du personnel pour qu'aujourd'hui nous arrivions en CSAL comme si aucun travail n'a été effectué en amont.

Nous avons donc assisté le 14 décembre à une belle mascarade en termes de dialogue social. Si nous sommes élus, ce n'est pas pour venir jouer une pièce de théâtre dans les instances mais pour faire entendre la parole des agentes et agents de la DDFiP 77.

Nos propositions peuvent être en désaccord, mais elles nécessitent leur prise en compte dans vos décisions et à plus forte raison lorsqu'il s'agit de sujets pour avis dans lesquels nous votons.

Les exemples ne manquent pas pour illustrer ce mépris à l'égard des représentants du personnel. L'un des plus marquants sur lesquels vous aviez toute la maîtrise du sujet demeure la mise en place du flex-office sur le SGC de Melun et la Trésorerie des Hôpitaux du Sud Seine-et-Marne.

Pour rappel, Solidaires Finances Publiques 77 a exprimé à de nombreuses reprises ses réserves sur cette mise en place et voté contre ce projet. Nous avons notamment mis en avant la vétusté de la Cité administrative en posant le questionnement d'un tel investissement (400 000 €) alors que la Cité administrative va connaître dans les prochaines années d'importants travaux de rénovation.

Pour la Direction, cela n'était pas un problème, les travaux, étant extérieurs, n'impacteraient pas ces bureaux tout neufs.

Courant janvier, après un droit d'alerte déposé par Solidaires Finances Publiques 77 pour une absence de chauffage à l'accueil du SIP de Melun dans cette même cité administrative, dans le même bâtiment B que le SGC et la Trésorerie Hospitalière, nous apprenons que l'absence de chauffage est un problème bâtimentaire.

Le lundi 29 janvier 2024, lors de la réunion à la Préfecture afin de nous présenter l'avancée du dossier de rénovation de la Cité administrative, les représentants de Solidaires Fonction Publique ont demandé l'impact des travaux de rénovation et de l'absence de chauffage sur les bureaux flex-office tout neufs. Il a alors été répondu par la Préfecture que si nous voulions du chauffage au bâtiment B, il faudrait toucher à ces bureaux.

Cette réponse nous éclaire donc sur deux points :

Le premier, 400 000 € de travaux, pour un joli décor sans chauffage, heureusement que la Direction tenait absolument à l'amélioration des conditions de travail des agents.

Le second, dépenser 400 000 € de travaux pour qu'au final ces bureaux subissent une dégradation liée aux futurs travaux de rénovation qui amèneront enfin du chauffage dans ce bâtiment.

À partir de quel moment la Direction compte-t-elle prendre en considération la parole et le vote des représentants du personnel ? Nous avons ici un exemple parfait illustrant le jusqu'au-boutisme de la Direction pour de l'affichage. Cette vitrine, le flex-office, entraîne des dépenses incalculables pour un résultat à l'opposé des attentes de la Direction. Choix assez paradoxal tout de même dans une période où les politiques ne cessent de mettre en avant leurs soucis d'économie, notamment en termes de dépenses publiques.

Une dernière question pour conclure, comment la DDFiP 77 compte-t-elle chauffer les locaux du flex-office regroupant le SGC Melun et la Trésorerie des hopitaux du Sud Seine-et-Marne au 1^{er} étage du Bâtiment B de la Cité administrative lors de l'hiver 2024 ?